

The logo for MBR SA, consisting of the letters 'MBR' in a bold, sans-serif font. The 'M' and 'B' are connected, and the 'R' is separate. The text is white and set against a dark blue background that is part of a larger blue graphic element on the right side of the page.

MBR SA
Massongex-Bex-Rhône

RAPPORT DE GESTION 2022

3^{ème} exercice
du 01.01.2022 au 31.12.2022

SOMMAIRE

INFORMATIONS GENERALES

Actionnariat	2
Conseil d'administration	2
Organe de révision	2
Direction	2

MESSAGE

Mot du Président	3
------------------	---

LE PROJET

Le projet	4 – 5
Chiffres-clés	6

RETROSPECTIVE 2022

Faits marquants	8 – 9
-----------------	-------

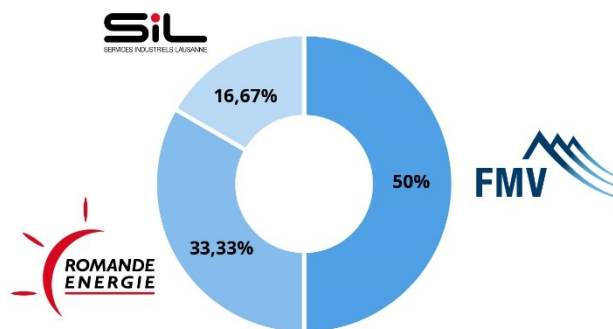
COMPTES

Comptes	11 – 15
Proposition du Conseil d'administration	16
Rapport de l'organe de révision	18

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Actionnariat

L'actionnariat de MBR SA a la composition suivante au 31.12.2022 :



Conseil d'administration

Etat au 31 décembre 2022.

Les membres du Conseil d'administration sont nommés pour une période d'un an et sont rééligibles.

Membres	Fonction	Entrée en fonction	Echéance* lors de l'AG
Stéphane Maret Président	Directeur général de FMV SA	2020	2023
Philippe Durr Vice-Président	Responsable des partenariats de Romande Energie SA	2021	2023
Raoul Albrecht Administrateur	Membre de la Direction de FMV SA	2019	2023
Eric Constantin Administrateur	Responsable du Service Production et Solutions énergétiques des SiL	29.09.2022	2023

* Echéance du mandat

Organe de révision

Fiduciaire FIDAG SA à Martigny.

Le réviseur est nommé pour une année et est rééligible.

Direction

Les mandats de gestion administrative et financière ainsi que de direction générale du projet sont confiés à FMV SA.

Directeur : Julien Derivaz, FMV SA.

MESSAGE

MOT DU PRÉSIDENT

Le projet de palier hydroélectrique Massongex-Bex-Rhône poursuit son développement, avec sérénité et détermination, dans un contexte national et international pourtant très instable. Le rapport de gestion 2022 présente le projet, des informations générales, les faits marquants ainsi que les comptes de la société MBR SA.

2022 constitue de fait une année à marquer d'une pierre blanche pour le projet de palier hydroélectrique sur le Rhône chablaisien à la hauteur de Massongex et Bex. Avec un jalon phare qui éclaire rétrospectivement les douze mois écoulés : le dépôt de la demande d'autorisation de construire à la fin de l'année.

Retour sur une période d'intense travail de coordination dans un contexte marqué par les inquiétudes liées aux risques de pénurie d'électricité en Suisse, par la volatilité des cours de l'énergie sur les marchés internationaux et par la hausse générale des prix, en particulier ceux des matières premières. Crises auxquelles s'ajoute l'urgence toujours plus manifeste de la transition énergétique.

Dans cette perspective, il convient d'abord de mentionner l'intégration, au dossier MBR, de la 3^{ème} correction du Rhône dans le périmètre du projet. Baptisé « MBR3 » en référence au double objectif énergétique et sécuritaire du projet, ce partenariat public-privé inédit permet d'utiliser au mieux les synergies dans la réalisation des aménagements de protection contre les crues du fleuve et les travaux prévus par la construction du palier hydroélectrique. Il garantit ainsi une synchronisation optimale entre les deux projets.

La signature de la convention avec les organisations de protection de la nature, ensuite, constitue un succès après les solutions trouvées pour associer au mieux les différentes parties prenantes, alors que l'écosystème entourant MBR n'a cessé de se dynamiser au niveau économique et de se complexifier au niveau juridique avec, en toile de fond, des décisions stratégiques à venir dans les pesées d'intérêts entre énergie et environnement. Il en ressort un projet équilibré, tant du point de vue de la nature que de l'agriculture et de l'énergie.

Dans l'esprit de cette vision participative et de la collaboration instaurée avec les communes sites depuis 2017, le projet a été présenté à la population locale qui a fortement apprécié la démarche, transparente sur les potentielles nuisances durant le chantier et factuelle quant à l'emprise du projet sur les terres agricoles et les surfaces riveraines.

Au final, les cantons du Valais et de Vaud ont mis le projet à l'enquête publique le 30 décembre 2022. Le dossier de MBR3 totalise près de 2'500 pages pour un projet énergétique et sécuritaire qui rassemble deux cantons, trois partenaires romands, la population chablaisienne et les organisations de protection de la nature. Ces étapes décisives de coordination ont été rendues possibles grâce à l'excellente collaboration des partenaires que sont FMV, Romande Energie et SiL.

L'année écoulée se veut ainsi très encourageante dans la perspective de réaliser un projet qui contribuera, d'une part, à la sécurité d'approvisionnement, notamment grâce à plus de 40% d'électricité produite par MBR en période hivernale et, d'autre part, à la transition énergétique, d'une brûlante actualité au vu du cumul des crises à court et long terme sur la scène internationale.

Stéphane Maret, Président du Conseil d'administration

LE PROJET

Historique

Le projet de mettre en valeur la chute complète du Rhône entre Chippis et le lac Léman date de plusieurs décennies. Dans les années 1980, la société Hydro-Rhône SA prévoyait notamment l'implantation de dix usines semblables dans le lit du Rhône, qui aurait dû produire annuellement 780 millions de kWh. Les études réalisées dans les années 1980 ont mis en évidence que le palier hydroélectrique n°8 Massongex-Bex présentait les conditions de réalisation les plus favorables. Suite à certaines oppositions formulées à l'encontre du projet, les promoteurs de l'époque avaient décidé d'en repousser la réalisation.

En 2008, FMV SA, Romande Energie et les Services industriels de Lausanne, avec l'appui des cantons concernés, ont décidé de relancer le projet et d'étudier la faisabilité d'un palier de production hydroélectrique sur le Rhône à la hauteur de Massongex – Bex en reprenant les études antérieures. Cette phase a notamment permis d'adapter l'aménagement pour qu'il soit en conformité avec la législation sur la protection des eaux devenue plus exigeante.

Le palier

L'aménagement projeté est une centrale-barrage de basse chute du type de celles traditionnellement très présentes sur les cours d'eau comme l'Aar et le Rhin.

La centrale hydroélectrique exploite une hauteur de chute brute moyenne de 7.5 m environ et un débit maximal de 220 m³/s. La production annuelle d'énergie attendue est estimée à 80 GWh, ce qui correspond à la consommation annuelle d'électricité de plus de 20'000 ménages. La puissance totale installée des machines est de 15 MW.

Le palier MBR comptera une centrale en rive gauche du fleuve, et quatre passes vannées dans le lit du Rhône qui, conformément aux exigences légales, sont dimensionnées pour laisser transiter un débit de crue de 2'300 m³/s. Placée sur le flanc extérieur de la centrale, une passe à poissons permettra d'assurer la montaison des espèces présentes dans le Rhône. Entre les passes et la centrale, un chenal de dévalaison permettra aux poissons de franchir l'obstacle du palier en direction de l'aval.



LE PROJET

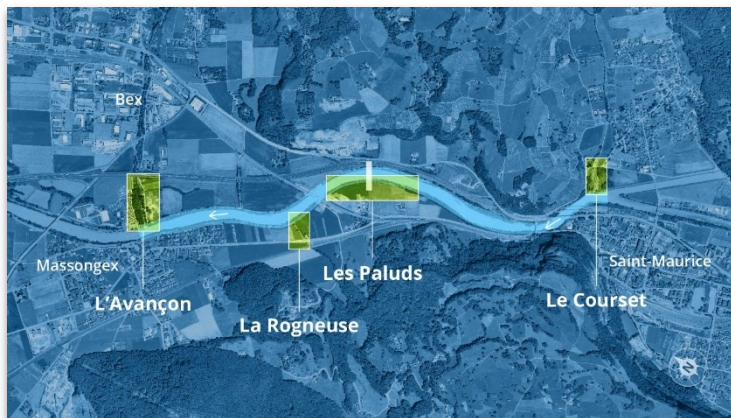
La nature

Afin de présenter un bilan nature positif, des mesures d'accompagnement ont été développées en collaboration avec des bureaux spécialisés.

Les embouchures des trois cours d'eau se trouvant dans le périmètre d'influence du projet (l'Avançon, le Courset et la Rogneuse) seront revitalisées. Les lits de ces cours d'eau seront élargis, permettant notamment le retour d'une dynamique alluviale et la création de milieux humides annexes.

Au droit du palier, une zone nature sera aménagée dans le périmètre affecté au projet MBR, permettant de recréer des habitats relais à haute valeur écologique. Ces milieux

naturels, autrefois présents dans la plaine du Rhône, ont aujourd'hui majoritairement disparu. Le développement de tels milieux favorisera l'accroissement des liaisons biologiques pour les espèces cibles le long du Rhône. Ces mesures d'accompagnement projetées par MBR revêtent une importance majeure alors que le recul drastique de la biodiversité inquiète l'opinion publique.



Mobilité douce

Le palier sera aménagé pour permettre son franchissement par tous les modes de mobilité douce (vélo, marche, rollers, etc.). Cette traversée est indéniablement un gain qui permettra une plus grande flexibilité dans les itinéraires, notamment par la création de boucles. Ce nouveau franchissement ainsi que l'aménagement d'une piste en rive gauche à l'amont du palier, créeront une alternative de voie cyclable pour rejoindre le verrou de Saint-Maurice.

De plus, le projet prévoit également l'équipement en voie cyclable de la route de berge en rive droite du fleuve entre le palier et l'embouchure de l'Avançon. Cet itinéraire empruntera ensuite la rive droite de l'Avançon pour rejoindre en toute sécurité les tracés existants au rond-point situé à l'entrée du village de Bex.

Coordination avec le projet de 3^{ème} correction du Rhône

En novembre 2012, les Conseils d'Etat valaisan et vaudois ont validé le Plan d'aménagement de la 3^{ème} correction du Rhône (PA-R3) révisé. En mars 2016, le Conseil d'Etat valaisan a décidé d'adopter formellement le PA-R3, accompagné du rapport d'impact sur l'environnement (RIE). Le PA-R3 2016 prévoit la réalisation du projet MBR dans la planification de la correction du cours d'eau sur le secteur du Chablais.

Le projet MBR a été étudié dans la configuration d'un lit du Rhône réaménagé selon les données du PA-R3 2016. Grâce à l'étroite coordination mise en place, les objectifs sécuritaires du projet R3 sont repris et mis en œuvre par MBR sur le périmètre de la concession.

Les mesures d'accompagnement développées pour le projet MBR complètent les mesures définitives planifiées dans le cadre du PA-R3 et visent notamment l'atteinte d'objectifs environnementaux coordonnés.

En avril 2021, les autorités cantonales vaudoises et valaisannes ont décidé d'intégrer les travaux d'aménagement du Rhône au dossier de demande d'autorisation de construire de l'ouvrage.

LE PROJET

CHIFFRES-CLÉS

Type de centrale	Centrale au fil de l'eau de basse chute
Débit de dimensionnement	220 m ³ /s
Hauteur de chute	6.00 m – 9.00 m
Chute brute moyenne	7.50 m
Puissance électrique maximale	15 MW
Production d'énergie attendue	~ 80 GWh/an
Installations de production	2 groupes fonctionnant de 20 à 110 m ³ /s chacun
Niveau de retenue amont	402.00 m snm. (fixe)
Niveau du plan d'eau aval	393.00 m snm. – 396.00 m snm.
Régime de purges	Ouverture totale du barrage dès que le débit du Rhône est supérieur à 400 m ³ /s (5 jours/an en moyenne)
Organes de décharge en cas de crue	4 passes vannées de 15 m de large chacune
Durée des travaux	Environ 4 ans
Investissement global	140 millions de CHF

Etat au 31.12.2022



RÉTROSPECTIVE 2022

FAITS MARQUANTS

Intégration des projets dans le dossier MBR3



Q1-2022

L'intégration des travaux d'aménagement du Rhône au dossier de demande d'autorisation de construire du palier, décidée en avril 2021 par les autorités cantonales vaudoises et valaisannes, a nécessité la coordination des projets de tiers liés à l'aménagement du Rhône.

Ces coordinations ont concerné la nouvelle passerelle Massongex-Bex ainsi que les infrastructures de transport de gaz situées dans le périmètre.

Signature de la convention avec les organisations de protection de la nature



Q2-2022

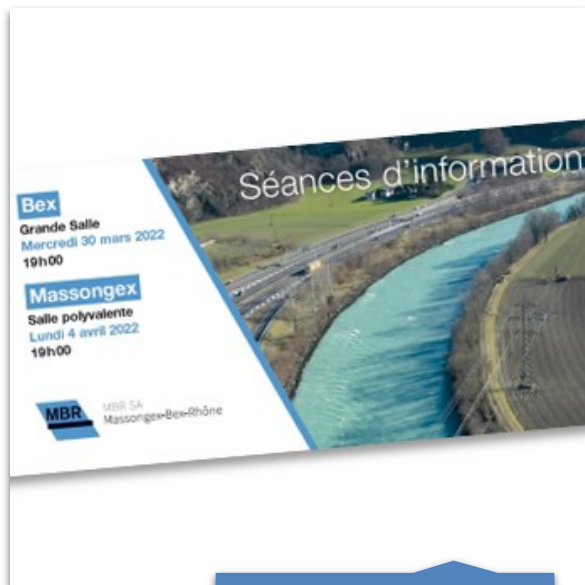
Grâce à une démarche participative ininterrompue avec le WWF et Pro Natura, un accord a été formalisé en avril. Cet accord fait suite à un travail commun constructif qui a permis une utilisation optimale du potentiel nature et de la connectivité des différentes mesures de compensation.

Ce travail a été réalisé en veillant à une utilisation rationnelle du territoire, en particulier des terres agricoles du Chablais, ainsi qu'à une proportionnalité des coûts pour le projet MBR.

RÉTROSPECTIVE 2022

FAITS MARQUANTS

Information de la population



Q3-2022

Dans le sillage de la collaboration instaurée avec les communes sites (Bex et Massongex) depuis 2017, le projet, présenté au printemps dernier, a reçu le soutien de la population locale malgré l'emprise du palier hydroélectrique sur les terres agricoles et les potentielles nuisances durant le chantier. Cette démarche a été fortement appréciée par la population.

Dépôt de demande d'autorisation de construire



Q4-2022

MBR SA a déposé en novembre le dossier de demande d'autorisation de construire du projet MBR3. Le dossier intègre également les travaux prévus par la 3^{ème} correction du Rhône dans le secteur couvert par la concession hydroélectrique. Baptisé « MBR3 » en référence à son double objectif énergétique et sécuritaire, le dossier de demande d'autorisation de construire est à la fois imposant et complexe. Il contient environ 300 documents qui totalisent près de 2'500 pages. Le projet a été mis à l'enquête par les deux cantons le 30.12.2022.

COMPTES 2022



COMPTES 2022

COMPTES DE RÉSULTAT

EN CHF	2022 CHF	2021 CHF
Autres produits d'exploitation	-	-
Produits d'exploitation	-	-
Entretien et réparation	-35'004	-21'693
Frais d'administration	-48'463	-44'514
Frais divers	-	-111
Impôts sur le capital et impôts fonciers	-11'600	-8'000
Charges d'exploitation	-95'067	-74'318
Résultat d'exploitation	-95'067	-74'318
Amortissements	-10'994	-10'786
Résultat d'exploitation avant intérêts et impôts	-106'061	-85'104
Produits financiers	-	76
Intérêts intercalaires activés (+)	42'421	16'666
Charges financières	-42'587	-16'720
Produits exceptionnels, uniques ou hors période	-	2'800
Résultat avant impôts	-106'227	-82'282
Impôts sur le bénéfice	-	-
Résultat de l'exercice	-106'227	-82'282

COMPTES 2022

BILAN

ACTIF
EN CHF

31.12.2022

31.12.2021

Actif circulant

Trésorerie	713'499	114'557
Créances sur ventes et prestations envers les tiers	316	1
Autres créances à court terme	39'467	34'924

Total de l'actif circulant	753'282	149'482
-----------------------------------	----------------	----------------

Actif immobilisé**Immobilisations corporelles**

Immeubles et installations	164'562	164'562
Travaux en cours	7'843'270	5'205'955
- Amortissements	-28'069	-17'075

Total de l'actif immobilisé	7'979'763	5'353'442
------------------------------------	------------------	------------------

ACTIF

8'733'045

5'502'924

COMPTES 2022

BILAN

PASSIF	31.12.2022	31.12.2021
EN CHF		

Capitaux étrangers**Capitaux étrangers à court terme**

Dettes sur achats et prestations				
envers les actionnaires	69'417		37'432	
envers les tiers	325'261	394'678	39'553	76'985
Passifs de régularisation				
envers les actionnaires	-		2'778	
envers les tiers	34'059	34'059	12'626	15'404
Total des capitaux étrangers à court terme	428'737		92'389	

Capitaux étrangers à long terme

Dettes à long terme portant intérêt				
envers les actionnaires	7'584'800		4'584'800	
envers les tiers	-	7'584'800	-	4'584'800
Total des capitaux étrangers à long terme	7'584'800		4'584'800	

Capitaux propres

Capital-actions	1'000'000		1'000'000	
Réserve légale issue du bénéfice	-		-	
Résultat reporté	-174'265		-91'983	
Résultat de l'exercice	-106'227	719'508	-82'282	825'735
Total des capitaux propres	719'508		825'735	

PASSIF	8'733'045	5'502'924
---------------	------------------	------------------

COMPTES 2022

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

	2022	2021
	CHF	CHF
Résultat de l'exercice	-106'227	-82'282
Amortissements	10'994	10'786
Cash-Flow	-95'233	-71'496
Variation des créances	-315	18'868
Variation des actifs de régularisation	-4'543	-4'614
Variation des dettes	317'693	-41'283
Variation des passifs de régularisation	18'655	8'998
Variation du fonds de roulement	331'490	-18'031
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	236'257	-89'527
Investissements	-	-8'325
Variation des travaux en cours	-2'637'315	-1'474'573
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-2'637'315	-1'482'898
Prêts consentis par les actionnaires	3'000'000	1'000'000
Libération du capital-actions	-	-
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	3'000'000	1'000'000
Total des flux de trésorerie	598'942	-572'425
Variation de la trésorerie		
Au 01.01	114'557	686'982
Au 31.12	713'499	114'557
Variation de la trésorerie	598'942	-572'425

COMPTES 2022

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

1. Principes comptables

Les comptes annuels de MBR SA ont été établis conformément aux règles du droit comptable suisse. Les principaux postes des états financiers ont été portés au bilan conformément aux informations ci-après.

Créances

Les créances sur ventes et prestations sont comptabilisées à leur valeur nominale, sans correction de valeur individuelle.

Cours de change

Le cours de change utilisé à la date du bilan au 31 décembre 2022 est celui publié mensuellement par l'Administration fédérale des contributions (AFC). Les transactions en cours d'année sont évaluées de la même manière selon le cours de change du mois concerné.

Actif immobilisé

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à leur valeur d'acquisition, en tenant compte des amortissements économiquement justifiés. Les amortissements sont établis selon la méthode linéaire basée sur l'estimation de la durée d'utilisation technique et économique.

Les durées d'amortissement se basent sur les catégories suivantes :

Installations de mesure, automatisation, contrôle commande 15 - 20 ans

Dettes à long terme portant intérêt

EN CHF	<u>Valeur au 31.12.2022</u>	<u>Valeur au 31.12.2021</u>
FMV SA, Sion	1'292'400.00	1'292'400.00
Romande Energie Holding SA, Morges	861'513.85	861'513.85
Ville de Lausanne, par ses Services industriels	430'886.15	430'886.15
	<u>2'584'800.00</u>	<u>2'584'800.00</u>

Les prêts ci-dessus concernent les frais d'étude amenés en tant qu'apport en nature lors de la création de la société MBR SA.

Ils ne sont pas rémunérés.

FMV SA, Sion	2020-2035	1.00%	2'500'000.00	1'000'000.00
Romande Energie Holding SA, Morges	2020-2035	1.00%	1'666'500.00	666'600.00
Ville de Lausanne, par ses Services industriels	2020-2035	1.00%	833'500.00	333'400.00
			<u>5'000'000.00</u>	<u>2'000'000.00</u>
Total des dettes à long terme			<u>7'584'800.00</u>	<u>4'584'800.00</u>

Moyenne annuelle des emplois à plein temps ne dépassant pas les seuils de 10, 50 ou 250

La société n'a pas d'employés, les gestions administrative et technique étant confiées à FMV SA.

COMPTES 2022

PROPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration soumet à l'Assemblée générale 2023 les propositions suivantes :

1. approuver le rapport de gestion et les comptes arrêtés au 31 décembre 2022 tels que présentés par le Conseil d'administration ;
2. donner décharge au Conseil d'administration de sa gestion.

Au nom du Conseil d'administration

Stéphane Maret
Président

Philippe Durr
Vice-Président





GENÈVE | JURA | VALAIS | VAUD

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de MBR SA, à Massongex

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, comptes de résultat et annexe) de votre société pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2022.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil d'administration, alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques, ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne, ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas constaté d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fiduciaire FIDAG SA

Anne-Laure Rey
Experte-réviser agréée
Réviser responsable

Raphaël Pianta
Expert-réviser agréé

Martigny, le 4 mai 2023

IMPRESSUM

Rapport de gestion MBR SA 2022
Mars 2023

Responsable de la publication
Caroline Roduit, FMV SA

Textes, graphisme et mise en page
FMV SA

Crédits photos
Alain Herzog, JBComm, Mijong Sàrl, MBR SA

Impression
FMV SA

▼ Photo de couverture : Mijong Sàrl



